



LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

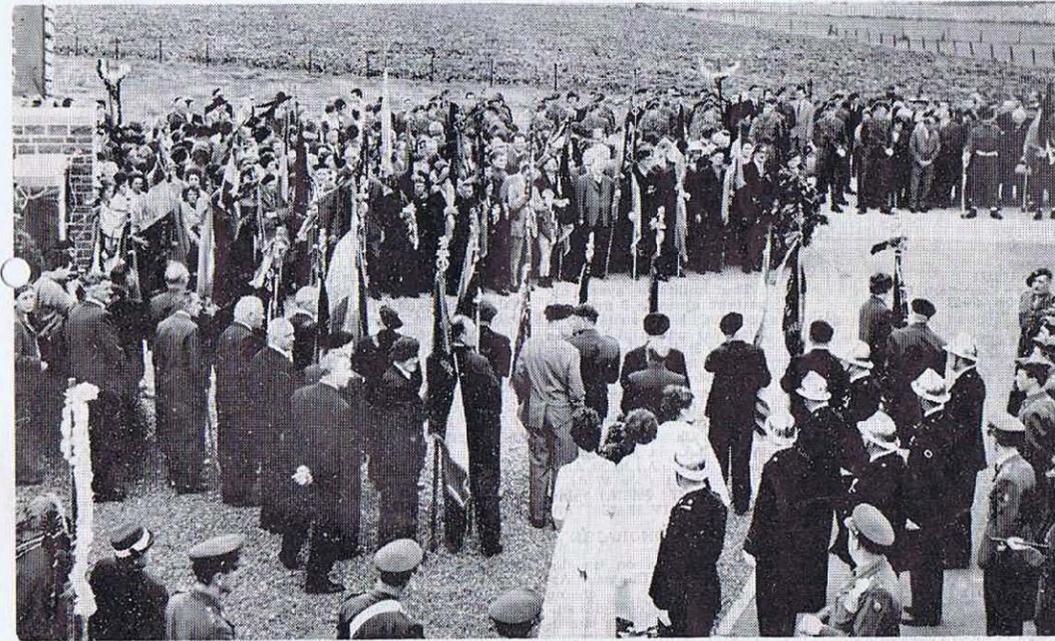
REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél:
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:
20 F les quatre numéros

INAUGURATION DU MÉMORIAL DE TEMPLoux



(Cliché « Vers l'Avenir »).

Le 3 septembre, se sont déroulées les cérémonies inaugurales du mémorial des victimes de Temploux, parmi lesquelles plus de soixante Chasseurs Ardennais. M. Poswick, ministre de la Défense nationale présidait la manifestation principale.

SECTIONS REGIONALES

ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue de l'Esclz, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Héris, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
J. MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Secrétaire :
Louis BODY
Rue de la Gare, Bertrix

BRABANT

Président :
Gilbert FRANÇOIS
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6
Tél. 45.49.83

Secrétaire :
Albert GUSTIN
808, av. de la Brabançonne,
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Sous-section de Molenbeek

Président :
Prosper SEVENANTS
51, rue Delaunoy, Bruxelles 8

Secrétaire :
Léon GRISART,
39, rue de la Bourdeire, Bruxelles 1

Trésorier :
J. HUYBRECHT
10, rue George dit Marchal
Bruxelles 8

EREZEE

Président :
Yvan LOMRE
Rue des Combattants, Erezée
Tél. : 086 / 470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :
Gaston EFFE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.67

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix,
47, rue de Marche, Bastogne
Tél. 022/214.34

Robert LEPAGE
Yance (Etalle)

René PIEDBCEUF
53, rue des Rhieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
76, Drive des Etangs,
Link-beek-Bruxelles
Tél. 59.26.08

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.09

ADMINISTRATEURS :

Administrateur
et rédacteur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bossaert,
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93

Administrateur
à l'UFAC 1940-1945 :

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
121, av. du Keuter, Bruxelles 16
Tél. 72.54.87

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant s.r.
Louis HEIMBACKER
96, rue de Hoerne, Bruxelles 4
Tél. 48.60.56

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)

René AUTPHENNE
(Virton)

Albert BALBEUR
(Neufchâteau)

Roscus CATIN
(Vielsalm)

Eugène DEVOGHIEL
4, quai de l'Ourthe, Liège

Gaston EFFE
(Etalle)

Gilbert FRANÇOIS
(Brebat)

Victor LEFEBVRE
(Bastogne)

Raymond REUTER
(Arlon)

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ? MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{er} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'Intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100,— F minimum.

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Charaim),
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
28, rue Ville Basse
Houffalize
Tél. 062 / 280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :
Emile ANSEUME
109, rue Sainte-Yvette, Huy
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
26, Grande Ruelle, Antheit
C.C.P. de la section : 7180.09

LIEGE

Président :
René PIEDBCEUF
53, rue des Rhieux,
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUREUX
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
11, rue de la Rivinnette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

Président :
Gaston BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
Georges GISOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :
Albert BALBEUR
Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :
LEROY, docteur en médecine
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :
Paul OSTER
Transval, l'olleui

VIELSALM

Président :
Roscus CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Emile GOOSSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :
René AUTPHENNE
24, Champ Dampicourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Siergnies

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - RFA - CCP 8223.03

Président :
Adjudant-chef MOTTE

Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président

Martelage, Temploux, Vinkt...

Ce bulletin paraît avec une quinzaine de jours de retard, à la suite de diverses circonstances dont nous n'avons pas été maîtres et dont nous nous excusons.

Et d'abord, la vie de la Fraternelle. Les vacances sont oubliées, et même pendant celles-ci, notre association n'a pas chômé. Nous avons eu la joie de voir renaître une section au 1^{er} Ch. A. en Allemagne. Le démarrage s'est fait avec une telle vigueur que nous nous en trouvons éblouis. Ainsi, se trouvent encore renforcés les liens entre les jeunes Chasseurs Ardennais et leurs anciens, puisque aussi bien, nécessairement, la section compte principalement des membres adhérents.

En août, nous avons pu nous rendre compte de la progression de la construction du monument de Vinkt, et une date a d'ores et déjà été fixée, en accord avec nous, par les autorités locales pour l'inauguration. Ainsi que nous l'avons exposé déjà, les Chasseurs Ardennais ne sont pas directement partie à l'initiative, mais nous nous associerons pleinement aux préparatifs et à la cérémonie proprement dite d'inauguration, pour lesquels notre concours a été demandé. La journée du 26 mai 1968 doit être une grande manifestation du souvenir et de la solidarité nationale.

Le 3 septembre, a été inauguré à Temploux le mémorial célébrant les victimes des bombardements du 12 mai 1940, en majorité Chasseurs Ardennais. Beaucoup des nôtres s'étaient déplacés pour ces cérémonies, tant des militants de la Fraternelle que des délégations des 1^{er} et 3^e Ch. A., et surtout des anciens de Temploux dont certains ne s'étaient pas revus depuis la guerre. Nous avons rendu un hommage très largement mérité à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation.

Tous, nous nous trouvons encore sous le coup de l'émotion qui nous a étreints à l'annonce de la tragédie de Martelage. Nous nous sommes empressés de souligner, dans notre message au bourgmestre de la commune, combien Martelage était chère au cœur des Chasseurs Ardennais, et qu'en conséquence, nous nous sommes sentis frappés comme des membres d'une même famille. Les mots sont impuissants à exprimer les sentiments de consternation et de pitié que l'on ressent devant de tels événements, et plus particulièrement en présence du sort poignant qui a frappé notre camarade porte-drapeau, Richard Block, qui a disparu ainsi que toute sa famille.

Le "guêpier des Ardennes,"

Dans les milieux anciens combattants 1940, on a parfois émis de vives critiques à l'égard du colonel Brusten, chef du Service Historique de l'Armée, à propos de considérations qu'il aurait faites ou qu'on lui a prêtées au sujet de la campagne de 1940, et plus particulièrement de la bataille de la Lys, et aussi concernant les Chasseurs Ardennais. Or, au début de septembre, une centaine d'officiers de réserve ont participé, au pays de Dinant, à une étude en salle et sur le terrain des opérations ayant conduit au franchissement de la Meuse, à Houx, par la 7^e Panzer Division de Rommel, celle-là même qui avait été contenue à Chabrehez le 10 mai.

A l'occasion d'exposés conjoints du délégué du Service Historique de l'Armée française et du chef du Service Historique de l'Armée belge, le colonel Brusten a déclaré ce qui suit, selon le compte-rendu de « Vers l'Avenir » :

...en 1933, on enseignait à l'Ecole militaire que la défense des Ardennes n'incombait pas à la Belgique. Cependant, par après, on créa pour la défense de cette région la division des Chasseurs Ardennais. Cette division exécuta en 1940, à la lettre, les missions d'obstruction qu'on attendait d'elle. Certaines unités de Chasseurs Ardennais, non touchées par les ordres de repli, accrochèrent durement l'ennemi à Chabrehez et à Bodange. On peut imaginer quels soucis elles eussent causés aux Allemands si on les avait chargées de défendre les destructions qu'elles réalisèrent parfaitement.

L'objectivité et la courtoisie nous commandaient de rapporter cet hommage aux Chasseurs Ardennais, exprimant en fine une opinion qui sera sans doute partagée par la grande majorité d'entre nous.

Civisme agissant

Nous nous garderons bien de jouer à l'apologiste du régime militaire grec, mais nous avons été frappés, l'autre jour, par une déclaration d'un de ses leaders, général comme il se doit, et qui a défini ainsi les critères auxquels devra désormais répondre l'homme politique en Grèce : « La santé, la capacité, la culture, un bon caractère, une bonne réputation, pas de condamnation, avoir fait son service militaire, avoir servi sa patrie pendant la guerre. »

Une première remarque : si en Belgique, tous ceux qui font de la politique, ou veulent en faire, devaient répondre positivement à tous ces critères, il faudrait allumer de puissants projecteurs, au lieu de la lanterne de Diogène, pour trouver des candidats. Quant aux critères proprement dits, les trois premiers sont parfaits ; le « bon caractère » ne veut souvent rien dire car il est trop apparenté à la mollesse, et l'on taxe aisément de fâcheux caractères ceux qui ont tout simplement du caractère. Les deux critères suivants s'indiquent d'eux-mêmes. Quant aux deux derniers, nous les avons reproduits « con amore » et nous allons même, quant à nous, plus loin car nous avons toujours été d'avis, par exemple, que l'accomplissement du service militaire devrait constituer une des conditions pour l'accession à des emplois publics.

Le mot de la fin

Et pour terminer, une histoire pour rire. Un député de la Volksunie, au nom très néerlandophone puisqu'il s'appelle Anciaux, a interrogé le ministre de la Défense nationale aux fins de savoir si notre Fraternelle, et plus spécialement son bulletin, ne bénéficiait pas d'un subside du Département. La réponse a évidemment été négative. Nous pouvions ajouter confidentiellement au Heer Anciaux que nous ne recevons non plus aucun subside du général de Gaulle, ni de l'I.S., ni de la C.I.A., ni même de Nasser ou de Mobutu : nous tenons trop à notre indépendance. Et si c'est celle-ci ou bien notre attachement à l'unité nationale qui le gêne, il existe, en wallon, une expression très imagée à l'intention de ceux que dérange la rogne : s'il le désire, nous tâcherons de la lui faire traduire dans son dialecte.

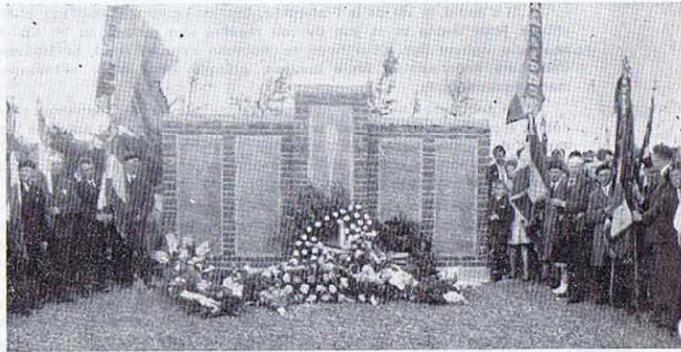
Albert HUBERT,
président national.

M. Poswick, ministre de la Défense nationale, a inauguré le mémorial des victimes des bombardements de Temploux en 1940

Le 12 mai 1940 principalement, et encore dans la matinée du 13 mai, l'aviation allemande déclencha sur le village de Temploux de violents bombardements qui firent plus de cent victimes. Parmi ces dernières, un grand nombre de Chasseurs Ardennais du 3^{ème} régiment qui avaient été envoyés à Temploux par le Haut Commandement pour s'y reformer après les combats de la frontière et les actions retardatrices des Ardennes.

D'après le rapport officiel établi par l'adjudant-major du régiment, soixante-trois militaires du 3 Ch. A., furent tués à Temploux le 12 mai, et parmi eux, le major de Neef, commandant du 2^{ème} bataillon. A le lisière de Temploux, fut tué également, dans la soirée du 12 mai, le colonel BEM De Schepper, commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais qui, de son côté, avait subi de lourdes pertes du fait de l'aviation ennemie à Belgrade.

Un comité local s'est constitué à Temploux, en 1965, en vue de célébrer le sacrifice des victimes de cette journée qui, outre les Chasseurs Ardennais, étaient des soldats du Génie, des militaires français et quelques civils. Ledit comité s'est proposé d'ériger un mémorial au chemin de Moustier, près de la chaussée de Nivelles, à proximité immédiate des vergers où tombèrent le plus grand nombre de victimes. L'animateur de ce comité fut M. A. Gilon, chef d'école, conservateur du Musée d'histoire et de folklore de Temploux, et qui eut lui-même une très belle activité, durant la guerre, dans la Résistance armée, les services de renseignements et la presse clandestine, ce qui lui valut plusieurs distinctions dont la Croix de guerre. La présidence a été assurée par un ancien du 3^{ème} Ch. A., notre ami Luc Wanuffel, tandis que le secrétariat était exercé par M. René Massaux. Le comité du mémorial de Temploux reçut aussi l'appui total de l'administration communale et bénéficia du



Le mémorial, au moment où il vient d'être fleuri. Il porte les noms de toutes les victimes connues des organisateurs.

patronage d'un très grand nombre de personnalités.

La cérémonie inaugurale, reportée du 26 août au 3 septembre, réunit un grand nombre de participants, malgré le court délai laissé pour la convocation.

La journée commença par une messe solennelle en l'église paroissiale, en présence notamment de notre ami le major Militis qui représentait le ministre de la Défense nationale, et déjà d'un grand nombre de Chasseurs Ardennais. A l'issue de la cérémonie, le président national de la Fraternelle fut invité par les autorités communales à fleurir le monument aux morts de la commune ; ce geste fut répété sur les tombes des victimes, encore inhumées au cimetière de Temploux, par le maire de St-Fargeau-Ponthierry, commune jumelée à celle de Temploux.

Pour la cérémonie d'inauguration proprement dite qui eut lieu l'après-midi, de nombreuses personnalités occupèrent la tribune quand arriva M. Charles Poswick, ministre de la Défense nationale, qui était accompagné du fidèle major Militis et du président de la Fraternelle. Outre le collègue écheval de Temploux, les autorités des communes voisines, des représentants de la province, des parlementaires, etc... on distinguait notamment le général-major Champion, ancien Chasseur Ardennais et premier sous-chef d'Etat-major général des Forces armées ; le général-major Legrain, chef du Service général des télécommunications ; le colonel Remienne, commandant militaire du Luxembourg ; les colonels Dessart et Parent, commandant et ancien commandant de la province de Namur ; le colonel Lalière, ancien du 3^{ème} Ch. A. et chef du Service général de l'encadrement au MDN ; le lieutenant-colonel Borboux, commandant du 3 Ch. A., le major Lebègue, commandant en second du 1^{er} Ch. A., et aussi la veuve du major de Neef, qu'accompagnaient sa fille, son genre et ses petits-enfants.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du 3^{ème} Ch. A., tandis que le lieutenant-colonel Delogne, commandant du 1^{er} Ch. A., empêché d'assister à la cérémonie parce qu'il remplaçait le commandant de brigade, avait délégué, outre son adjoint, deux officiers et six sous-officiers conduits par le capitaine Jeanpierre.

La Fraternelle était, quant à elle, représentée notamment par MM. Hubert, pré-

A gauche : Cliché «Vers l'Avenir». L'allure impeccable des anciens dans le cortège qui a conduit les participants de la place de l'Eglise au lieu du mémorial. On remarque notamment, en tête, de dr. à g. : le lieutenant-colonel Borboux, commandant du 3 Ch. A., le lieutenant-colonel Moiney, ancien du 3 Ch. A. et actuellement au Q.G.F.I., et le major Lebègue, commandant en second du 1 Ch. A.

sident national, Piedbœuf, vice-président, le colonel Bogniet, André, Aulphenne, Devoghel, François, Catlin, administrateurs nationaux et, pour la plupart, présidents de section. Il y avait aussi nos amis Anselme, président de la section de Huy, Baudoin, secrétaire de la section d'Erezée, Gilsoul, secrétaire de la section de Namur, Schmitz et Goosse, secrétaire et trésorier de la section de Vielsalm, etc... Le crapeau fédéral était porté par l'adjudant Tay, mais nous avons eu le plaisir de revoir à ses côtés le porte-drapeau en titre, notre ami Théberath. Etaient également présents les drapeaux des sections suivantes : 1^{er} Ch. A., Arlon, Brabant, Molenbeek, Erezée, Houffalize, Huy, Liège, Neufchâteau, Vielsalm et Virton.

Des discours furent prononcés par M. Gilon, M. Hubert, le bourgmestre de Temploux et le maire de St-Fargeau-Ponthierry.

Dans son allocution, M. Gilon, cheville ouvrière de l'œuvre, présenta un excellent raccourci des événements qui se sont déroulés à Temploux le 12 mai 1940. En voici un extrait :

Dès l'aube de ce jour de Pentecôte, une activité croissante enlève le village. Aux escadrons du 29^e Rgt de Dragons motorisés et au bataillon du 8^e Zouaves, canalisés à Temploux, sont venus se joindre, dès l'aube, le 3^e groupe du 4^e R.A.A., échelon du ravitaillement, les 25^e et 33^e bataillons du Génie ayant effectué les destructions des ponts sur l'Ourthe. Tout ce monde est en place pour 10 heures, lorsqu'il sortit de la messe, le centre de Temploux est mitraillé par l'aviation allemande. Toute la division des Chasseurs Ardennais doit passer par Temploux, où le 3^e Rgt doit se reconstituer. Vers 11 h., le P.C. du 1^{er} Ch. A. est installé à Suarlée, et les unités du 3^e Ch. A. arrivent vers 13 heures à Temploux qui est alors bourré de troupes françaises et belges. Du charroi se trouve dans tous les vergers. Sur la chaussée de Namur à Nivelles, la circulation des troupes et des véhicules continue sans interruption parmi la foule des réfugiés. Il y a bien les vergers pour se dissimuler, et les hommes, harassés, se reposent sous les arbres. La route bondée est un trop bel objectif, et ce qui était prévisible depuis l'embouteillage de Namur et son entassement d'unités arriva.

Un avion de chasse français vient d'être abattu par l'aviation allemande, et tombe en cet endroit où s'élève le mémorial.

Curieux, les soldats s'approchent de l'appareil. Certains lient sur un avion ennemi volant à basse altitude. L'aviation allemande, ayant remarqué cette installation des troupes dans les maisons du village, revient vers 14 h. 30 avec des bombardiers, et la ronde infernale commence. Plusieurs avions lancent des salves de cinq bombes, et la première rafale cause des pertes sensibles parmi les unités à peine arrivées. Dans un peloton de la 5^e Cie commandé par le lieutenant Huberty, une seule torpille fait trente-huit tués. La leçon est rapidement connue, les officiers hurlent des ordres, les hommes se dispersent ; aussi, les bombardements suivants toront moins de pertes.

Il conclut de la manière suivante :

Le bilan est effrayant. Deux cent huit bombes furent déversées, faisant cent trois tués parmi les civils et les militaires, de nombreux blessés, et détruisant complètement vingt-sept maisons ; septante-cinq autres furent endommagées. Temploux devint dès lors, beaucoup, la terre du souvenir. Ce qui fit dire par un poète, sous-officier des Chasseurs Ardennais :

Oh ! terre de Temploux, chère aux Ardennais
[mais
Tu reçus en ton sein, en des journées
[tragiques,
De rudes gars tenaces, passés dans la
[légende.

Il n'est pas un berger au détour des chemins,
Il n'est pas un hallier dans la périphérie
Témoins recueillis de ces journées épiques
Qui ne livre à la brise leur dernière volonté.

Quant au président de la Fraternelle, il commença par remercier le ministre de la Défense nationale de sa présence, de sa sympathie renouvelée aux Chasseurs Ardennais et de l'action dynamique qu'il mène à la tête de son département. Il s'attacha ensuite à exposer la situation de la 1^{re} D. Ch. A. à l'aube du 10 mai 1940, à la frontière est du pays, et comment, de façon imprévue, cette division fut appelée à se reformer de Temploux à Belgrade, dans l'après-midi du 12 mai. Après avoir souligné l'encombrement du village de Temploux au moment où y pénétra le 3^{ème} Chasseurs Ardennais et rappelé que nos bérés verts espéraient pouvoir prendre leurs premières heures de repos depuis le 9 mai, le président s'exprima notamment comme suit :

L'aviation à croix gammées disposait de la maîtrise absolue du ciel, et nos trou-

pes se trouvaient presque à découvert. Tout à coup, les monstres ailés s'abattirent sur Temploux, noyant le village sous un déluge de fer et de feu. Soudain, la terre gronda, trembla, s'entrouvrit ; bouleversée, elle tourna sur elle-même. Ce fut un carrousel infernal, une lame de fond, certains étant surpris dans leur sommeil, d'autres ballottés en tous sens... Il fallut que la nuit secourable étendit le voile de sa protection maternelle pour que s'éteignît l'ouragan dantesque et qu'on pût compter les morts et les blessés.

Mais moins de deux heures après la fin du bombardement, maîtrisant leurs larmes, la rage au cœur, plus farouches et plus déterminés que jamais, mieux soudés encore les uns aux autres, liers dans leur douleur, laissant leurs camarades morts ou blessés à des soins pieux ou vigilants, notamment d'habitants de cette commune dont le dévouement fut extrême, après que les blessés légers eussent essayé le sang et fait eux-mêmes un pansement sommaire, les Chasseurs Ardennais du 3^e Rgt, suivis de ceux du 2^e et du 1^{er} et appuyés par leur bataillon-moto, quittèrent les lieux où, ironie du sort, ils auraient dû prendre leur premier repos, et ils montèrent en ligne pour occuper la position K.W. au sud de Perwez. Là, dès le lendemain, ils livraient de nouveaux combats...

Après avoir encore demandé à l'assistance de méditer sur le sens profond de cette épreuve très dure du 12 mai qu'il avait qualifiée de journée la plus sombre pour les Chasseurs Ardennais, le président de la Fraternelle exprima l'infinie reconnaissance des bérés verts aux promoteurs du mémorial.

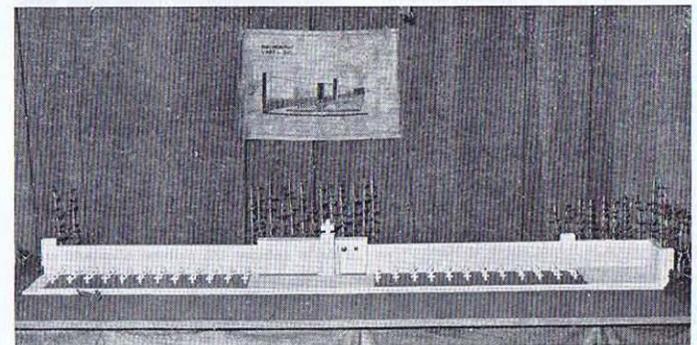
Ce dernier fut dévoilé par Monsieur le ministre Poswick, et de nombreuses fleurs furent déposées, notamment au nom de la Fraternelle par son président.

Une réception très animée fut alors offerte par l'administration communale, au cours de laquelle M. Poswick tint à se faire présenter, par notre président national, tous les Chasseurs Ardennais présents, du moins ceux qu'on réussit à extraire d'une foule de plusieurs centaines de personnes. Il y avait eu plus d'un millier d'assistants à la cérémonie ; ce fut une journée bien sympathique, et nous devons de vifs remerciements à tous ceux qui y ont contribué.

Le monument de Vinkt sera inauguré le 26 mai 1968

Dans nos deux précédents numéros, nous avons largement entretenu nos lecteurs du projet de monument en voie de réalisation, à l'initiative des autorités locales de Vinkt. Ci-contre, une reproduction de la maquette de ce monument dont les travaux de construction sont fort avancés, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte le président et le secrétaire national de la Fraternelle qui se sont rendus à Vinkt à la fin du mois d'août.

A cette occasion, il a été décidé de fixer fermement, dès maintenant, la date de l'inauguration au dernier dimanche de mai 1968, soit le 26 mai. La Fraternelle a promis son plus large concours à la com-



mune de Vinkt pour que la manifestation revête toute l'ampleur désirable. Rappelons à ceux qui désireraient par-

ticiper à cette œuvre qu'ils peuvent verser leur souscription au CCP 100.5539 du Comité Oorlogsgedenkteken, Vinkt.

Le 6^e Chasseurs Ardennais sur la Lys

par le général J.E. De Smedt commandant le régiment en 1940

Rapport succinct relatant les événements auxquels a participé le 6^e régiment de Chasseurs Ardennais, du 24 au 27 mai 1940, dans le sous-secteur Grammene-Gottem.

Tel est l'intitulé du document établi par celui qui, en 1940, était le lieutenant-colonel De Smedt et commandant le 6^e régiment de Chasseurs Ardennais. Nous le reproduisons fidèlement, même s'il peut apparaître d'une certaine sécheresse, n'ayant rien d'un récit littéraire ou romanesque. Nous avons modifié l'écriture des noms de localités pour adopter l'orthographe néerlandaise simplifiée, actuellement en usage; par exemple, en 1940 on écrivait Gottem, Deynze et Ynckel, alors qu'aujourd'hui, on écrit Gottem, Deinze et Vinkt.

Dès le 21 mai, le 6 Ch. A. occupe, avec les 2^e et 3^e bataillons (II/6 Ch. A. et III/6 Ch. A.), les positions de la Lys dans le sous-secteur de Grammene-Gottem, limité au sud par la ligne : borne 4 de la route Grammene-Ponthoek; Molenhoek (au 4 Ch. A.) et au nord par la ligne : jonction canal de dérivation-Lys, borne 4 de la route Deinze-Tielt. Le 23 mai, le 2^e et 3^e bataillons du 17^e de Ligne (II/17 et III/17) ainsi que des éléments des 13^e et 14^e Cies du 17 sont donnés en renfort au 6 Ch. A.

Au moment où la bataille s'engage, le régiment se trouve dans le dispositif ci-après (cf. croquis) :

Premier échelon : le III/6 Ch. A., renforcé par des mitrailleuses (MI) et des mortiers 7,6 (M 7,6) du 17, et qui est chargé de la défense de Gottem avec un poste avancé (un peloton) à Machelen, en liaison avec le 4 Ch. A.

Le II/6 Ch. A., renforcé par des MI et des M 7,6 du 17, et chargé de la défense de Grammene.

Le III/7 occupant l'intervalle du chemin de fer Deinze-Tielt, chemin de fer exclu, et le canal de dérivation, en liaison avec le 5 Ch. A.

Deuxième échelon : le I/6 Ch. A. et le II/17.

Les compagnies du 6 Ch. A. ne comportent plus que deux pelotons de fusiliers à quatre groupes de combat, et une section de MI. Au cours des replis de Namur à la Lys, de nombreux hommes se sont égarés, du matériel a dû être abandonné sur des véhicules automobiles réquisitionnés qui sont tombés en panne. En dépit des fatigues déprimantes des replis forcés, le moral au 6 Ch. A. reste élevé.

JOURNÉE DU 24 MAI

Dès 7 h. 50, les premiers éléments cyclistes de l'armée allemande arrivent au contact des postes avancés. La fusillade s'engage. A 8 h. 30, des groupes plus nombreux s'approchent de la Lys et occupent les maisons à la lisière ouest de Machelen. Nos FM les prennent à partie, et bientôt une violente lutte est engagée au cours de laquelle les quatre FM et les DBT des postes avancés tiennent énergiquement tête aux mitrailleuses, MI et C 37 ennemis. Vers 9 h. 15, les premiers tirs de mortiers allemands s'abattent sur les postes. Bientôt, deux FM sont détruits par les tirs précis des C 37; les servants sont tués ou blessés. Le feu de la défense faiblit, tancés que celui de l'assaillant redouble d'intensité. En dépit des feux de

la 8^e Cie installée à Goed, des éléments ennemis sont parvenus à franchir la Lys au nord des postes avancés, et ils attaquent ceux-ci à revers.

A 10 h. 35, enveloppé de toutes parts, ayant trois FM détruits et ayant épuisé toutes ses munitions, le peloton avancé est contraint à la reddition après une vive lutte à la grenade. Sur les vingt-quatre hommes qu'il comportait, il a perdu quatre morts, dont son chef, l'adjudant Guillaume, six blessés et trois disparus.

Ne pouvant intervenir directement au profit de ce poste avancé, notre artillerie avait, entre-temps, exécuté des tirs d'interruption sur le village de Machelen, où l'ennemi subit des pertes sensibles : un convoi hippomobile a notamment été durement touché.

A partir de 11 h., l'armée allemande franchit la Lys en force, à l'ouest de Machelen : un bataillon, au moins, renforcé par des armes lourdes, M, C 37, mortiers, appuyé par de violents tirs d'artillerie, et qui se porte à l'attaque des cinq pelotons du III/6 Ch. A., commandés par le major Le Roi. Il s'agit, d'ouest en est, de (1 Pon/7^e Cie — 2 Pons/9^e Cie — 2 Pons/8^e Cie); ceux-ci sont renforcés par les MI et les C 47 qui défendent Gottem.

Pendant six heures consécutives, l'assaillant renouvelle ses assauts. Les attaques arrivent parfois jusqu'à vingt mètres des fermes et retranchements occupés par les Chasseurs Ardennais, et de violentes luttes à la grenade sont engagées. Les MI de la 5^e Cie (capitaine Kreiels) du quartier voisin interviennent efficacement et jettent le trouble dans les arrières des unités d'attaque. L'artillerie belge d'appui direct (II/4 A.), puissamment renforcée par le groupement d'ensemble, intervient très fréquemment et inflige à l'ennemi des pertes sanglantes.

A 17 h., complètement épuisé et ayant subi de lourdes pertes, l'ennemi cesse ses attaques et replie le gros de ses troupes sur la rive droite de la Lys. Nos patrouilles, lancées en avant, trouvent le terrain sec; seuls quelques postes isolés occupent encore quelques fermes au fond de la boucle de Machelen. Sur le restant du front du sous-secteur, les tentatives de franchissement de la Lys sont repoussées. Un essai devant le III/17, entrepris par un peloton renforcé de MI et de mortiers, est arrêté à trois cents mètres de la Lys par les feux des FM, MI et DBT. Notre artillerie achève la destruction de ce détachement.

Devant le II/6 Ch. A. (major Pelzer), à Grammene, un détachement plus important a tenté de franchir la Lys, à l'ouest et au sud-est de Lèlhoek, et un autre au pont du chemin de fer. Ces attaques renouvelées échouent sous les feux précis de la défense. Un peloton allemand qui a réussi à gagner le viaduc sous le chemin de fer, est détruit à coups de 47.

Comme partout, il y a bien, de-ci, de-là, quelques détails, mais l'intervention personnelle du commandant de régiment, et surtout du commandant du III/6 Ch. A., y a remis bon ordre. Dans l'ensemble, la troupe a admirablement tenu et, en fin de journée, les positions du 6 Ch. A. étaient inviolées (voir extrait de

la revue allemande « Wehrmacht », relatif aux combats du 24, qui a paru dans « Le Chasseur Ardennais » n° 1 de 1954).

Dans la nuit du 24 au 25, l'artillerie ennemie fut particulièrement active.

JOURNÉE DU 25 MAI

Dès l'aube, le sous-secteur est soumis à des bombardements intermittents. De 6 h. 40 à 7 h. 20, une violente préparation d'artillerie englobant tout le quartier du III/6 Ch. A. et la partie sud du II/6 Ch. A. prélude à de nouvelles attaques.

Toute la journée, l'ennemi s'en est pris, en fait, aux positions des 7^e, 8^e et 9^e Cies du 6 Ch. A. Brillamment soutenus par les feux puissants des M 7,6 et des C 47 des groupements d'appui et du groupement d'ensemble, les chasseurs du III repoussent les assauts incessants de l'ennemi. Nulle part, l'assaillant ne parvient à entamer les positions du III/6 Ch. A., et à 18 h., le commandant du bataillon peut annoncer qu'une fois de plus, l'ennemi a interrompu ses attaques et que les positions de son unité sont inviolées.

Mais les pertes sont lourdes, particulièrement à la 9^e Cie (commandant Lacroix) où de nombreuses armes sont ensevelies avec leurs servants. Tout l'échelon de commandement de la compagnie a été détruit par un obus La 8^e (lieutenant Dujardin), moins directement atteinte parce que couverte par un terrain marécageux, d'accès difficile, est intervenue puissamment par ses feux pour soulager sa voisine, la 9^e. Le Pon de la 7^e Cie (lieutenant Duchesne) s'est dépensé sans compter pour soulager la 9^e Cie et l'unité voisine du 4 Ch. A., à De Knock, fortiment pressées par l'ennemi.

Les nerfs sont tendus. La position est désorganisée par les bombardements incessants et par la destruction de nombreuses armes automatiques. Les tranchées se remplissent d'eau. Dès lors, une relève de bataillon s'impose et le commandant du régiment, en accord avec le commandant de la division, prescrit, à 20 h. 20, au commandant du II/17, appelé à relever le III/6 Ch. A., de procéder aux reconnaissances préalables.

Sur le reste du front du sous-secteur, la journée se passe dans un calme relatif. Quelques bombardements de harcèlement, sans action d'infanterie importante, inquiètent les unités du II/6 Ch. A. et du III/17. Des tirs de harcèlement, exécutés par des batteries de gros calibre, assaillent les unités du deuxième échelon et les P.C. de Bons et Rgt.

Vers 17 h., le commandant du régiment apprend que l'ennemi a franchi la Lys dans le secteur du 5 Ch. A. (sous-secteur de Deinze) et qu'il débordé la gauche du III/17. Il prescrit alors les mesures suivantes :

au commandant du II/6 Ch. A. :

a) établir avec la 4^e Cie (pont de Grammene) un crochet face au N.E.;

b) porter la compagnie de soutien (6^e) vers Verlorenhoek. Cette compagnie doit par ses feux, principalement de MI, interdire tout mouvement de quelque nature que ce soit.

Peu de temps après, le bruit réconfortant des rafales de MI de cette unité indique que de ce côté, tout danger est conjuré.

au commandant du II/17 : établir un crochet à l'est, vers la Bne 5 de la route Deinze-Tielt ;

a) porter la 1^{re} Cie (lieutenant Tacheny) au nord de la Bne 5 de la bande boisée au S.O. de Kawvenhoek ;

b) disposer un Pon de la 2^e Cie à l'E. de Driesch pour assurer la défense rapprochée du P.C. du régiment.

Le commandant de la division est mis au courant des dispositions prises. Mais pendant que les mouvements prescrits s'exécutent, des incidents très graves se produisent au III/17. La confusion y règne dans les 9^e et 10^e Cies. Un peloton de cette dernière est capturé par l'ennemi. La 11^e Cie/17 en entier abandonne ses positions sans être attaquée, et bientôt, la ligne sur laquelle sont établis le peloton de la 4^e Cie/6 Ch. A., la 6^e Cie/6 Ch. A., la 7^e Cie/17 et la 1^{re} Cie/6 Ch. A. en liaison avec le 5 Ch. A., constitue le premier échelon face à l'est, le III/17 s'étant volatilisé.

La situation au 5 Ch. A. s'étant définitivement stabilisée dans le courant de la nuit, la 1^{re} Cie/6 Ch. A. est retirée, et elle reorganise ses positions au sud de Woutergem.

Cependant, le commandant du 6 Ch. A., à la suite des événements qui se sont produits au III/17, nourrit de sérieuses appréhensions quant à la relève du III/6 Ch. A. par le II/17. D'autre part, le bombardement des positions de Gottem se poursuit, intense, pendant toute la nuit, et une puissante pression ennemie connue de s'exercer sur la 9^e Cie.

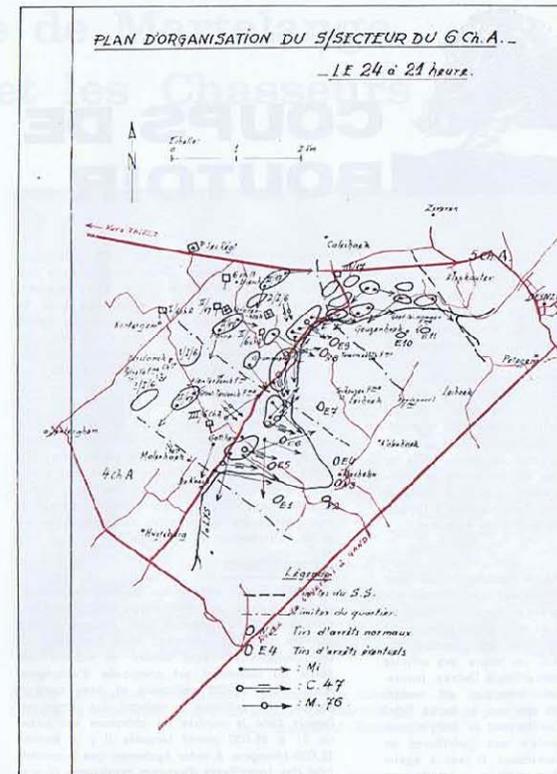
JOURNÉE DU 26 MAI

La 9^e Cie a, du reste, dû céder un peu de terrain vers 1 h. 30, et s'est repliée jusqu'à hauteur de l'église de Gottem. Le commandant du régiment ordonne qu'aucune relève n'aura lieu avant que la 9^e Cie n'ait recouvert ses positions. Un peloton de la 10^e Cie (S/L Fortomme) lui est envoyé en renfort, et ordre est donné, vers 4 h., à la 1^{re} Cie de se porter à la disposition du commandant du III/6 Ch. A. et d'aider la 9^e à recouvrer ses positions en contre-attaque. La contre-attaque doit être commencée à 7 h. Les compagnies voisines, 7^e et 8^e, qui ont maintenu leurs positions, doivent appuyer par les feux de leurs MI.

A 6 h., la 1^{re} Cie (Lt Tacheny) arrive à hauteur du P.C. du commandant du III (400 mètres ouest du clocher de Gottem). Les ordres pour la contre-attaque sont donnés. Les pelotons vont s'ébranler quand, à 6 h. 30, l'artillerie et l'aviation allemandes déclenchent des tirs d'une violence inouïe, interdisant toute possibilité de progresser.

A 7 h. 10, le tir d'artillerie s'allonge et l'infanterie allemande passe à l'attaque. Il ne peut plus être question de contre-attaquer. La 1^{re} Cie prend rapidement position de part et d'autre du P.C. du III. En première ligne, la situation est critique. Au sud, l'attaque est bloquée de front par la poignée d'hommes de la 7^e Cie. Au nord également, elle échoue devant la tenace résistance de la 8^e, efficacement appuyée par la 5^e. Au centre, la 9^e, violemment attaquée, doit céder. L'ennemi pénètre dans Gottem, mais en débouchant du village, il tombe sous les feux denses de la 1^{re} Cie, des éléments de la 2^e et de l'E.M. du III/6 Ch. A. qui défendent le P.C. Pendant plus d'une heure, ces troupes, auxquelles se sont joints les débris de la 9^e Cie, résistent à toutes les tentatives de progression ennemies.

A 8 h. 15, le commandant du III/6 Ch. A., débordé par le sud, donne ordre de joindre, par petits groupes, les tranchées de Groot Terdonck en deuxième échelon, qui devaient être occupées par la 5^e Cie du 17 (Cdt Van den Driessche). Ces tranchées ont été abandonnées par leurs garnisons; seul le commandant Van den Driessche, aidé de quelques gradés et soldats, est resté à son poste. La 1^{re} Cie est installée vers la gauche; les débris des 9^e, 2^e et 10^e Cies vers la droite, et jusque vers 15 h., ces unités, se servant des armes abandonnées par la 5^e/17, tiennent en échec l'ennemi qui, vainement,



(Croquis obligeamment fourni par le Service Historique de l'Armée.)

essaie de progresser. Les Allemands glissent alors franchement vers l'ouest, débordent puis prennent à revers le peloton de la 7^e et pénètrent par le nord dans le sous-secteur du 4 Ch. A.

Après une courte mais violente lutte, l'ennemi s'empare de Molenhoek (4 Ch. A.), mais en débouchant, il tombe sur le feu concentré de la 3^e Cie/6 Ch. A. (Lt Rassart, puis s/Lt Schiltz) qui le rejette à nouveau vers l'ouest, plus à l'intérieur du secteur du 4 Ch. A.

Au nord, la 8^e Cie (Lt Dujardin), résiste toujours en avant de Gottem, et

empêche l'ennemi de s'étendre vers le nord. Jusqu'à 11 h. 30, cette compagnie tient l'ennemi en respect. Son dépôt et ses camions à munitions sont détruits au cours du bombardement. Lorsqu'elle a épuisé toutes les munitions et se trouve menacée d'être entièrement encerclée, elle se retire sur le deuxième échelon du II/6 Ch. A., à l'O. de Grammene, au N.O. de la 5^e Cie. Celle-ci, entre-temps, a établi un crochet face à Gottem et annihilé toute tentative ennemie de déboucher au nord du village.

(Suite au prochain numéro.)

HOMMAGE AU GENERAL VELGHE

Au moment de mettre sous presse, nous sommes en mesure d'annoncer que la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, conjointement avec la Fraternelle des Carabiniers 1914-1918 et l'œuvre nationale « Les Enfants de la Patrie », fera célébrer, le samedi 28 octobre à 10 h., en l'église St Jacques-sur-Coudenberg, place Royale à Bruxelles, un service solennel à la mémoire du général-major Emile Velghe, ancien commandant du III^e bataillon du 3 Ch. A. et qui s'illustra plus particulièrement au combat de Vinkt.

Réunion au parvis de l'église à 9 h. 45, en béret vert.

Le président national.



COUPS DE BOUTOIR

INCROYABLE

Un membre de notre Fraternelle, unilingue francophone, a reçu du commissariat de police de Vivorde, un document rédigé en flamand. Il se doutait bien qu'il devait s'agir d'une question de roulage parce que quelques jours auparavant il avait été interpellé par un agent de police alors qu'il traversait la commune en auto, mais pour savoir exactement ce qu'on lui voulait il est allé demander une traduction du document. Il lui fut répondu que cela pouvait se faire, mais à condition de payer 9 francs. Que se serait-il passé si notre chasseur avait refusé de payer ? Que se serait-il passé si au lieu de se rendre au commissariat il s'était contenté d'écrire ? Aurait-il dû payer 18 F : 9 F pour la traduction du document et 9 F pour la traduction de sa lettre ?

DANS LE MONDE

Il est pénible de devoir constater que dans beaucoup de pays l'opinion est conditionnée par des intellectuels - progressistes - qui à force de ténacité, de ruses et... de mensonges parviennent à faire admettre leurs idées par beaucoup de gens. Dans les journaux, on trouve des articles pour défendre ce « pauvre » Régis Debray, journaliste-écrivain communiste français, qui, venant en ligne droite de chez son ami le barbu Fidel Castro, est entré clandestinement en Bolivie pour porter « la bonne parole » aux guérilleros en révolte contre le gouvernement. Il leur a également expliqué dans les moindres détails son œuvre « La Révolution dans la Révolution » où il apprend aux révolutionnaires de l'Amérique du Sud ce qu'il faut faire pour renverser les gouvernements qui se permettent de ne pas être communistes.

Régulièrement aussi on plaint les victimes du bombardement de la capitale du Vietnam du Nord par les Américains. Forcément il y a des victimes « accidentelles » parmi la population qui habite aux environs des points stratégiques bombardés. Jusque maintenant le nombre des victimes s'élevait à une bonne centaine. Mais on ne plaint pas les victimes civiles, hommes, femmes et enfants, que les sombres brutes du Vietcong massacrent constamment en bombardant des localités, on jette des bombes et des grenades. C'est par milliers qu'on les compte. La semaine des élections il y a eu des centaines de tués et de « disparus » et un bon millier de blessés.

Enfin, on critique régulièrement le nouveau gouvernement grec qui s'est permis de démanteler un complot destiné à mettre les communistes au pouvoir. On leur reproche d'avoir imité l'URSS en créant des camps où l'on a interné les plus romants. On en a d'ailleurs déjà libéré un bon nombre.

PERIL JAUNE

On se demande ce qui se passe en Chine, ce que veulent les Chinois ? Quel va être le résultat de l'espèce d'hystérie qui semble s'être emparée de ce peuple qui est occupé à chercher noise à tous les pays, y compris l'URSS ? Comme les communistes russes doivent déjà avoir regretté l'aide qu'ils ont donnée aux Chinois lors de leurs premiers pas dans la science nucléaire.

VE CHERE

Pour être en règle vis-à-vis de sa compagnie d'assurances on est tenu de faire ramoner ses

cheminées chaque année. En 1966 cela nous avait coûté 250 francs. Cette année il y a une petite augmentation : c'est 325 F, « prix imposé » prétend le ramoneur. Mais, tenez-vous bien, le « modeste artisan qui consent à faire ce travail a ramoné en même temps les cheminées des quatre appartements de l'immeuble, ce qui lui a demandé 2 heures en tout. Qui dit mieux ?

CONGES PAYES

Nos représentants ont donné un bon coup de collier pour nous prouver qu'ils méritent largement les 500.000 F qu'ils se sont octroyés : ils sont partis en vacances pour 3 mois. Il ne faudra pas leur en vouloir si, au début, quand les séances auront repris, on parle encore d'absentéisme : il faut comprendre qu'après un pareil repos on se remet difficilement à l'ouvrage.

INCONSEQUENCE

La Belgique a engagé des milliers de mineurs étrangers alors que l'on savait que l'on allait devoir fermer de nombreux puits. Nous avons des mineurs belges au chômage alors que dans les charbonnages qui sont encore en activité une partie du personnel est composée d'étrangers. Nous avons 85.000 chômeurs et dans certains secteurs on continue à engager des étrangers. Depuis 1964 le nombre de chômeurs est passé de 51 à 85.000 parmi lesquels il y a environ 12.000 étrangers. A noter également que le nombre total des travailleurs étrangers représente 10 p.c. de notre main-d'œuvre active totale.

UN MALOTRU

Le bourgmestre de notre port dit national après avoir beaucoup parlé au cours des séances du conseil communal, bien souvent de choses qui ne lui regardent pas, comme le statut de Bruxelles, par exemple, a coutume d'aller se désaltérer dans les cabarets des environs et d'y exprimer librement ses opinions sur différents sujets. C'est ainsi que dernièrement il aurait dit : pour moi tous les Français peuvent crever.

DES CLIENTS POUR LA V.U.

Jusqu'à ce jour on a réhabilité 5.571 inciviques. Il n'en reste plus que quelques-uns qui n'ont pas encore bénéficié de cette faveur mais cela ne tardera plus.

AU CONGO

Des mercenaires et des soldats de l'ANC, dans pendames Katangais se sont mutinés parce que l'on voulait réduire leur solde et supprimer certaines primes. D'après le Citoyen Général ce serait un gang composé de Belges, de Français, d'Anglais et d'Espagnols qui aurait attaqué le Congo. Bien que disposant d'une armée de 38.000 « soldats » Mbulu a aussitôt demandé l'aide de l'ONU, ses valeureux guerriers étant incapables de se rendre maîtres de 200 mercenaires et de 1500 Katangais. Les pitoyables pilleurs du Citoyen Général-Président font rire tout le monde. Le pire c'est qu'il ne s'en rend pas compte.

Le « Ministre Ambassadeur » Mungul Diaka a déclaré : nous avons découvert un complot fomenté en Belgique, comme toujours... Pourquoi n'expulser-t-on pas ce Monsieur qui aurait déjà du être arrêté à son arrivée chez nous ? C'est le Ministre de l'Intérieur, celui du Congo, pas le nôtre, qui a déclaré qu'à Lubumbashi des noirs avaient mangé des blancs. Voyant le mau-

vais effet que cela pouvait produire la chose a été immédiatement démentie, mais il est certain que l'on peut faire confiance à celui qui a fait cette déclaration après s'être rendu sur place.

UN PAYS OU L'ON AIME LA BELGIQUE

ET LES BELGES

A Léo la presse et la radio à la solde du Citoyen Général-Président ont excité les Congolais contre les blancs et surtout contre les Belges. Résultat : depuis juin, 23 Belges ont été assassinés, d'autres torturés, leurs demeures pillées, des femmes violées par les bandits de l'ANC. Notre ambassade a été saccagée et le monument du Roi Albert culbuté et jeté aux immensités par les voyous du « corps des volontaires de la république ». Pendant un moment il a été interdit à nos ressortissants de rentrer en Belgique. Comme toujours, quand les choses vont mal au Congo, on avait découvert un vaste complot organisé par les impérialistes et surtout par les Belges.

DES GARANTIES

Quelles garanties voudrait-on que l'on donne dans ce pays où l'autorité du gouvernement du Citoyen Général-Président ne s'étend pas au-delà des limites de la capitale ? Quelles promesses, qui ne seront certainement pas tenues, voudrait-on que l'on nous fasse ? Nous ne pouvons certainement plus conseiller à personne d'aller au Congo, même si nos ressortissants étaient autorisés à être armés, même si nous pouvions envoyer un détachement qui serait chargé de veiller sur notre ambassade. Tant que l'armée n'aura pas été reprise en main par un chef énergique ceux qui voudront y retourner ne pourront le faire que sous leur entière responsabilité.

ODIEUX

La commission linguistique, en opposition avec un arrêté de 1947, a décidé qu'il était interdit de placer des plaques bilingues « Danger - Doodsgevaer » sur les cabines à haute tension.

LES BELGES NE SONT PLUS EGAUX

Ce n'est pas nouveau, mais en voici une preuve éclatante. Nous avons trouvé dans notre boîte aux lettres une circulaire éditée par une organisation francophone de la capitale à l'occasion de la rentrée scolaire et nous rappelant que la loi qui nous a été imposée par la majorité flamande et aussi, malheureusement par de nombreux parlementaires francophones, autorise l'ouverture dans l'enseignement gardien flamand d'une classe pour 10 élèves et de 2 pour 25, et dans l'enseignement francophone d'une classe pour 20 élèves et de 2 pour 31 élèves. En ce qui concerne l'enseignement primaire s'est la même honteuse proportion : pour les Flamands 1 classe pour 10, 2 pour 20, 3 pour 40 et 4 pour 60, tandis que pour les francophones on n'autorise qu'une classe pour 20 élèves, 2 pour 30, 3 pour 55 et 4 pour 80 élèves.

C.F.B.

Le gentleman qui détient le portefeuille des Communications voulait, en vue, paraît-il, d'équilibrer le budget de 1963, augmenter le prix des billets et des abonnements ouvriers et scolaires. La Commission des Prix s'y étant opposée, le gouvernement a passé outre à ce veto. Cette hausse doit rapporter de 300 à 350 millions. Il est évident que ces quelques millions ne suffiront pas pour combler le déficit de cette catastrophe entreprise qui s'éleva chaque année à 7 ou 8 milliards. Cela suffira tout au plus pour permettre de payer les primes de « bon rendement » au personnel. On vient d'apprendre que pour 1966 l'ensemble de ces libéralités s'est élevé à 314 millions, en ajoutant que cette fois les lampistes en avaient également bénéficié. Anciennement il n'y avait que les « grosses légumes » qui étaient arrosées : 750.000 F pour le directeur général, 600.000 pour les simples directeurs, etc. On se demande pourquoi les fonctionnaires des services « bénéficiaires » : contributions, douanes etc, ne profitent pas des mêmes largesses. **CENT CINQ.**

La catastrophe de Martelange et les Chasseurs Ardennais

Toute la presse belge et internationale a fait d'abondants commentaires au sujet de l'épouvantable catastrophe qui a frappé la commune de Martelange le 21 août dernier, et qui a eu les terribles conséquences que l'on sait : à ce jour, vingt-deux morts, de nombreux blessés graves encore hospitalisés, treize immeubles totalement détruits et une dizaine gravement endommagés, vingt et une voitures incendiées.

Une famille a été frappée plus durement que toutes les autres, et c'est précisément celle d'un Chasseur Ardennais. Il s'agit de notre pauvre camarade Richard Block, ancien du 10^{ème} de Ligne et du 5 Ch. A., prisonnier de guerre et porte-drapeau de notre sous-section de Martelange, qui a été tué sur le coup. Sa femme est décédée quelques jours plus tard à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, et en même temps, à l'hôpital Brugmann, son plus jeune fils, Philippe âgé de neuf ans. Une autre fille, Valentine (dix-huit ans), est morte à l'hôpital de Bavière à Liège, huit jours après, tandis que son fiancé, Léopold Carpentier (vingt ans), mourait presque au même moment, à Saint-Pierre à Bruxelles : leurs fiançailles avaient été célébrées la veille même du jour de la catastrophe. Enfin, la seule survivante, Nicole Block (quatorze ans), que l'on espérait sauver, s'est éteinte à son tour, à Saint-Pierre, le 15 septembre.

Ainsi, toute la famille Block a été anéantie, si l'on excepte deux filles mariées. Le grand malheur qui s'est abattu sur cette famille dépasse les bornes de l'affliction.

Les Chasseurs Ardennais se sont associés au deuil de Martelange. Le président national, initialement par le président du Brabant et le commandant du 1^{er} Ch. A., a adressé immédiatement au bourgmestre de Martelange un message de sympathie disant :

« Les liens qui unissent la cité de Martelange aux Chasseurs Ardennais sont trop étroits pour que ces derniers n'aient pas été vivement affectés par la terrible catastrophe qui a frappé votre commune. Aussi,



(Photo « La Mause ») Devant la maison communale, tapissée de branches de sapin, montent la garde les Chasseurs Ardennais de la sous-section de Martelange, avec au premier rang, à l'avant-plan, leur président René Jentgen.

en leur nom, je tiens à vous exprimer nos sentiments de chaleureuse sympathie. Nous sommes, tous, de cœur à vos côtés et à ceux de vos concitoyens dans cette dure épreuve.

La cérémonie des funérailles des victimes, dont tout le monde a apprécié la haute tenue, était organisée par notre ami Raymond Reuter dont le savoir-faire est suffisamment connu pour qu'on n'insiste pas.

Nos amis de la sous-section de Martelange, en béret vert, montaient une garde d'honneur autour de la dépouille de leur camarade Richard Block, dont ils ont

porté le cercueil de même que la couronne du Roi et de la Reine.

A ceux qui voudraient contribuer à l'aide aux victimes de la tragédie de Martelange, signalons qu'ils peuvent verser leur participation au CCP 10 du Crédit communal de Belgique, Fonds de calamité Martelange, ou au CCP 2445.83 de la Croix Rouge de Belgique, section de Martelange.

UN BEAU GESTE DE SOLIDARITE DU 1^{er} CH. A.

Le lieutenant-colonel Delogne, commandant du 1^{er} Ch. A., a adressé au bourgmestre de Martelange une lettre exprimant toute l'émotion ressentie par le chef de Corps, les officiers, sous-officiers et chasseurs du 1^{er} Ch. A., ainsi que les membres de leurs familles, tous casernés à Spich (RFA), lorsqu'ils ont appris la catastrophe ayant frappé la localité.

En témoignage des liens qui les unissent à la population ardennaise et à ce coin de terre luxembourgeoise, dépositaire du Monument national aux Chasseurs Ardennais, lieu des exploits héroïques de leurs anciens en mai 1940, ils ont décidé, dans un geste unanime de solidarité et par sympathie pour les victimes, de poser des urnes destinées à récolter des fonds en faveur des sinistrés de la catastrophe.

Une somme de 10.020 F a ainsi été récoltée, qui a été adressée au bourgmestre. Ce beau geste a été très vivement apprécié.



à gauche (cliché « L'Avenir du Luxemb. ») Les Chasseurs Ardennais portent la dépouille mortelle de leur porte-drapeau Richard Block.

LA VIE DE LA FRATERNELLE



Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni, à Libramont, le samedi 1^{er} juillet. Il a notamment commenté l'assemblée générale de Martelange du 30 avril, s'est réjoui de son succès, a félicité pour l'organisation parfaite la section de Bastogne et sa sous-section de Martelange, a approuvé les comptes et a pris connaissance des messages de remerciements et des réactions.

Le Conseil s'est intéressé ensuite à l'état d'avancement des projets de monuments, puis il a examiné la situation financière et celle des diverses sections. Il a entendu alors un exposé du président national, complété par le colonel Borgniet, au sujet de certains problèmes qui se posent dans nos rapports avec l'UFAC 1940-1945 dont les Chasseurs Ardennais ne sont pas satisfaits. Le Conseil d'administration a chargé son président de faire, en son nom, une déclaration très ferme au prochain Conseil de l'UFAC.

En début de séance, le Conseil a rendu hommage à la mémoire du général Velghe, commandant en 1940 du III/3 Ch. A., de M. Dohogne, secrétaire de la section de Verviers, et du commandant Dechamps, récemment décédé. Il a aussi remercié de leur dévouement à la Fraternelle les administrateurs nationaux dont le mandat n'a pas été reconduit lors de la dernière assemblée générale, soit à la suite d'une démission, soit en raison de la modification de la formule de représentation des sections. Il s'agit de MM. Allard, Dejaive et Grisart; des vœux de rétablissement ont été formulés à l'égard de ce dernier qui venait d'être victime d'un accident de roulage.

Enfin, le Conseil a pris acte de la démission du président de la section de Bertrix, M. Paul Grusel, qui quitte la région; il l'a remercié pour son long dévouement.

Prochaine séance le samedi 21 octobre.

Nouvel exercice social

L'année sociale 1966-1967 finit, pour notre Fraternelle, le 31 octobre. Si certains n'ont pas encore payé leur cotisation, qu'ils se dépêchent de le faire. Les cartes de membre pour le nouvel exercice sont prêtes, et à la disposition des sections chez le secrétaire national. La cotisation payée par les membres est fixée par chaque section; elle est, en principe, de 50 F au minimum. Par membre, 30 F sont versés à la trésorerie nationale, dont 10 F au moins vont au bulletin et, en principe, 10 F par membre effectif à l'UFAC 1940-1945.

Activités diverses

De nombreux Chasseurs Ardennais, et parmi eux des dirigeants de la Fraternelle, ont assisté le 3 septembre à l'inauguration du mémorial de Templois.

Le président et le secrétaire national se sont rendus, le 19 août, à Viéty pour discuter du monument en voie d'érection. Le président a pris de nombreux contacts destinés à aider nos amis de Viéty en prévision de l'inauguration, qui a été fixée de manière ferme au dimanche 26 mai 1968.

Le président national a fait, d'autre part, partie du Comité d'honneur du 10^e anniversaire du corso fleuri de Ste-Maries-sur-Semois et du Comité de pa-

tronage des premières journées militaires de l'Association européenne des sous-officiers de réserve, qui ont eu lieu à Bouillon le 24 septembre. Il a représenté la Fraternelle à ces deux belles manifestations, dont la dernière a été honorée notamment de la présence du général van Erdenbrughe G.D.C.R., de généraux français et allemand, du colonel Remicque, commandant militaire du Luxembourg, qui avait assumé la charge de coordonner toute l'organisation, du sénateur bourgmestre Uelding, ancien Chasseur Ardennais, et de notre ami le major Militis qui représentait le ministre de la Défense nationale.

Nouvelles des nôtres

Nous avons appris le décès à Crehen, le 26 août dernier, à l'âge de 84 ans, de M. Armand Dessart, père du lieutenant général U. Dessart, chef d'état-major général des Forces armées et ancien 1^{er} D/Ch. A. en 1940, et du colonel L. Dessart, commandant la province de Namur. A tous deux et à leur famille, nos vives condoléances.

Le 20 juillet, est décédé à Malmédy le commandant Marcel Lecrombs, membre de la Fraternelle. Originaire de Rogery (Bovigny), le défunt appartenait en 1940 à la 2^e Cie du 1^{er} Ch. A. sous les ordres du Cdt Piray. Après la guerre, il s'était notamment occupé avec bonheur du service d'information de l'Ecole d'Infanterie à Arlon. Il était retraité depuis peu et est mort à l'âge de 56 ans. A Mme Lecrombs et à ses filles, nous renouvelons nos sentiments de sympathie.

Notre camarade Léon Grisart, vice-président de la section du Brabant, ancien administrateur national et fidèle de toutes nos manifestations, a été victime d'un sérieux accident de voiture en juin dernier. Il est actuellement sur la voie d'un rétablissement total; nous nous en réjouissons.

Bulletin

Merci à notre dévoué Droeshaut qui nous a encore fait parvenir quinze abonnements, et à Arsène André qui a versé 25 F pour le soutien du bulletin. Certains pourraient estimer que ce n'est pas beaucoup, mais si tout le monde en faisait autant, nous aurions de quoi payer le bulletin pendant deux ans.

Reconstitution d'une section de la Fraternelle au 1^{er} Chasseurs Ardennais

Sous l'impulsion du chef de Corps, le lieutenant-colonel DELOGNE, aidé de son secrétaire, l'adjutant LEURIS, la section de la Fraternelle du 1^{er} bataillon de Chasseurs Ardennais vient de naître, et elle a pris un départ sur les chapeaux de roues: en quelques semaines, le chiffre de deux cents membres était largement dépassé (223, au moment où nous écrivons). La plupart de ceux-ci sont des membres adhérents, évidemment, et nous sommes heureux de voir parmi nous un plus grand nombre de jeunes.

A la tête du comité se trouve, en qualité de président, l'adjutant de Corps MOTTE, et comme secrétaire-trésorier, l'adjutant LEURIS, tous deux bien connus des anciens du 3^e Ch. A., régiment auquel ils appartenaient en 1940. Le comité se compose, en outre, d'un porteur-drapeau, le 1^{er} S.M. TALBOT, et de délégués de chacune des compagnies. La prospection a été faite, de main de maître, par l'envoi d'une circulaire à tous les militaires du bataillon ainsi qu'à tous les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de carrière passés par le 1^{er} Ch. A. depuis 1945.

Tous nos vœux à la section ressuscitée. Puisque nous en sommes au 1^{er} Ch. A., signalons que le commandant en second du bataillon, le major LEBEGUE, va quitter celui-ci pour l'E.I. à Arlon.

Section de Bertrix

Notre ami Paul Grusel, qui depuis 1946 présidait notre section de Bertrix, a été amené à nous remettre sa démission, des circonstances familiales l'ayant contraint à déplacer son domicile de Bertrix à Dinant. Nous le remercions bien cordialement de sa longue activité au profit de ses camarades.

En attendant la désignation d'un nouveau président de la section, la fonction est assumée par son secrétaire, Louis Body.

Section du Brabant

La sous-section de Molenbeek a vingt ans

Le 10 septembre dernier, la sous-section de Molenbeek de la Fraternelle a fêté son vingtième anniversaire. A cette occasion, elle a offert à deux de ses membres, pour les deux décennies passées à la tête du comité, un dîner qui a eu lieu à Erezée et auquel avaient été conviés le président du Brabant et M^{me} François.

A la fin de la réunion, le président a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des membres de la sous-section disparus, puis il a retracé l'histoire de celle-ci. Le président de la section du Brabant prit alors la parole pour adresser des mots aimables au président molenbeekois et à ses membres. Ensuite, dans une brève allocution, le vice-président remercia le président Sevenants et le trésorier Huybrecht pour leur dévouement durant les vingt dernières années; il n'oublia pas d'associer la future M^{me} Sevenants ainsi que l'épouse du trésorier à cet hommage. Tous deux se virent remettre au nom de tous les membres, un petit cadeau en signe de remerciement et d'amitié; les dames furent également fleurées.

Rallye

Le 17 septembre, la section du Brabant avait organisé, à l'intention de ses membres, un rallye automobile et touristique minute de silence à la mémoire des membres de la sous-section disparus, puis il a retracé l'histoire de celle-ci. Le président de la section du Brabant prit alors la parole pour adresser des mots aimables au président molenbeekois et à ses membres. Ensuite, dans une brève allocution, le vice-président remercia le président Sevenants et le trésorier Huybrecht pour leur dévouement durant les vingt dernières années; il n'oublia pas d'associer la future M^{me} Sevenants ainsi que l'épouse du trésorier à cet hommage. Tous deux se virent remettre au nom de tous les membres, un petit cadeau en signe de remerciement et d'amitié; les dames furent également fleurées.

Réception du 3^e Ch. A.

Le 27 septembre, la section a accueilli à son local une délégation de jeunes militaires du 3^e Ch. A. qui, à ce moment, montaient la garde au Palais Royal.

Section de Houffalize

L'effectif de la section continue de progresser, même si l'avance devient nécessairement plus lente. Nous adressons, une fois encore, un appel à chacun de nos membres pour qu'ils nous aident de nouvelles recrues pour l'exercice 1967-1968 qui va bientôt commencer.

Nous apprenons que M. l'abbé V. Bacus, curé de Sommerain, vient de se retirer dans sa famille à Humain. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Le dévoué secrétaire de la section, M. Joseph Ricaille, nous a annoncé le mariage de sa fille Francine avec M. Jean-Bernard Billiet, de Vielsalm. La cérémonie a eu lieu le 1^{er} août. Nos chaleureuses félicitations aux parents, et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Le 10 septembre dernier, une belle cérémonie s'est déroulée à Bois St-Jean (Bihain), dans la propriété du comte et de la comtesse de Limburg Stirum, en vue de commémorer les actions du maquis de l'Armée secrète de la région, et qui étaient dirigées par le président de la section régionale de la Fraternelle, le commandant de réserve Louis-Joseph André.

Section de Marche-en-Famenne

Le 25 juin, est décédé à Marche-en-Famenne, à l'âge de 54 ans, notre camarade le commandant Raymond Dechamps, président local des anciens combattants et dont nous avions pensé qu'il reprendrait la présidence de la section régionale de la Fraternelle quand il fut frappé par la maladie. Le commandant Dechamps appartenait au 2^e Ch. A. en 1940; après la guerre, il fut au 3^e Ch. A. puis à l'Ecole des sous-officiers à Dinant. Nous adressons à sa famille nos vives condoléances.

Section de Vielsalm

MORT

DE L'ADJUDANT SCHRANTZ

La section de Vielsalm vient de perdre un de ses tout premiers membres, l'adjutant François Schrantz, que beaucoup d'anciens du 3^e Chasseurs Ardennais ont connu avant la guerre. Il était né à Mons-Liege, le 6 mai 1889, et le 11 janvier 1910 il s'engageait dans l'armée, au 10^e de ligne. En octobre 1934, il débarquait à Vielsalm avec les premiers Ch. A. Dès la création de notre section après la guerre, il en fut un membre actif et dévoué, s'occupant notamment du recrutement dans la région de Grand-Halleux où il s'était retiré. C'est lui qui, pendant de nombreuses années, s'occupa de l'expédition du bulletin et de nos circulaires avec un soin qui ne mérite que des éloges. Nous pardons avec l'adjutant Schrantz un collaborateur précieux, mais nous conservons le souvenir ému d'un ami qui fut entièrement dévoué à la Fraternelle.

L'adjutant chef DEROO prend sa retraite

Au début de septembre, une prise d'armes a eu lieu au 3^e Ch. A. à Vielsalm, à l'occasion des adieux à la troupe de l'adjutant de Corps Camille Deroo, auquel a succédé l'adjutant Van den Meerch. Le chef de Corps, le lieutenant-colonel Borboux, a retracé la belle carrière de l'adjutant Deroo qui appartenait au Ch. A. depuis 1935, a participé à la campagne des dix-huit jours avec le 3^e Ch. A., se distinguant particulièrement sur la Dendre, le 19 mai, à Alost, en qualité de chef d'équipage d'un C. 47, ce qui lui valut la Croix de guerre. Nous souhaitons à l'adjutant Deroo une bien belle retraite.

Challenge 1 Ch A « Fusilier d'assaut » compétition 1/67.

La première compétition 1967 du « Challenge » s'est déroulée au camp de Vogebang du 19 au 22 septembre 1967. Le 1^{er} Chasseurs Ardennais était chargé de l'organisation matérielle qui comprenait le ravitaillement, l'organisation des cuisines, réfectoires et mess, le logement des participants, des officiers et sous-officiers contrôleurs. Participaient à cette magnifique et dure épreuve les 5e, 6e et 12e de Ligne; les 1er, 2e et de Cy; le 1^{er} Gr; le 2^e Ch et le 1^{er} Ch A.

La journée du 18 fut consacrée à la réception des participants, des contrôleurs, à la mise en ordre des matériels et à un briefing général.

Le lendemain 19 septembre, dès 7 heures du matin, début de la compétition: armement, close-combat, règlements, grenades et franchissement.

Armement: 1 Ch A 80/100.

Close-combat: 1 Ch A 63/75.

Règlements: la première place revient à nos Chasseurs qui totalisent 131 points sur 150. Le sanglier qui avait pris un mauvais départ force vers l'avant.

Grenades: 41/100 derrière le 6 Li et le 2 Ch qui obtiennent 42 points.

Franchissement: 46/100 derrière les 50 points du 6 Li.

Après cette première journée où notre sanglier a résisté et mordu, il se voit attribuer la 2^e place derrière le 12 Li.

L'avance de l'adversaire n'est que de 4 points. Deuxième journée, 20 septembre.

Patrouille. Après un « grognement », la première place revient aux Ch A avec 158 points sur 175. Ce n'est malheureusement pas suffisant car le total des deux premières journées indique: 1 Ch A 519/650 à 2 points derrière le 12 Li.

Troisième journée. Piste d'obstacles. Pas de chance! Notre sanglier s'est probablement embourbé car nous sommes 8e avec 85/125.

Tir. Grognements féroces du sanglier qui reprend la première place avec 166/175.

Total des trois journées: le 1 Ch A se classe 2e avec 770 points. Toujours derrière le 12 Li qui totalise 798 points. Décidément cette 2^e place s'accroche et il faudra veiller au grain, 28 points de retard, c'est beaucoup!

Quatrième journée. Marche. Nos vaillants Chasseurs Ardennais, nos hommes au bérêt vert, couleur de mousse tendre et de lierre fidèle, comme disait Frédéric Kiel, ont « résisté et mordu » à fond. Ils ont « donné » tout ce qu'ils pouvaient pour reprendre le « challenge » qui était un peu « le leur » vu le nombre « effrayant » de victoires remportées par les Ch A.

Nos braves gars à la hure d'or remportent la 2^e place à 21 points du 12 Li.

Nos filiations vivent nos « Chasseurs Ardennais ». Ils méritent une mention spéciale et sont dignes de leurs anciens qui sont fiers d'eux.

Ce n'est que partie remise et le « sanglier » qui « résiste et mord » reprendra glorieusement le chemin tracé pour la compétition 2/67.

M. Leuris.

Le lieutenant-colonel Borboux va quitter le commandement du 3^e Ch. A.

Nous apprenons avec regret que le lieutenant-colonel Borboux sera appelé à la fin du mois d'octobre, à remettre le commandement du 3^e Ch. A. Son successeur sera le major Derille, précédemment commandant en second du 2^e Chasseurs à pied.

Le lieutenant-colonel Borboux avait vu sa période de commandement prolongée de plusieurs mois, par rapport à l'inexorable délai de deux ans. Nous avions espéré qu'il resterait plus longtemps encore à la tête du bataillon, où il a servi pendant près de vingt ans et où il s'est distingué comme un officier et un chef de Corps tout à fait exceptionnels. Nous le reverrons encore certainement parmi nous.

Un nouveau chef de Corps au 20^e A: le lieutenant-colonel Schmitz.

Le 18 août dernier, à Werl, en Allemagne, le lieutenant-colonel BEM Martin a remis le commandement du 20^e bataillon d'Artillerie au lieutenant-colonel José Schmitz. Ce dernier, né à Molenbeek en 1919, était entré en mars 1939 comme volontaire de carrière au 14^e A; il avait été nommé sous-lieutenant auxiliaire en Grande-Bretagne en 1943. Il a fait, en effet, partie des Forces belges de Grande-Bretagne à partir du 6 juin 1940 et a conquis la Croix de guerre 1940 avec lion en bronze, la Croix de guerre française avec étoile d'argent au combat d'Auberville, durant la campagne de Normandie. Elève à l'E.R.M. après 1945, il assumait diverses fonctions dans des unités d'artillerie et fut notamment commandant en second du 20^e A en 1964-1965. Par la suite, il avait été nommé, en mars 1967, lieutenant-colonel et remplissait les fonctions de chef d'Etat-Major à l'artillerie de la 16^e Division. Nous lui souhaitons un heureux commandement, tout comme grand succès dans ses nouvelles fonctions au lieutenant-colonel Martin qui a fait beaucoup pour resserrer les liens entre le 20^e A et la Fraternelle.

La marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais: « Les bérêts verts ».

Le lieutenant-chef de musique Roland Cardon, qui dirige avec le brio que l'on sait la musique FDI, mieux connue sous le nom de « musique des Chasseurs Ardennais », avait eu la gentillesse de dédier aux Chasseurs Ardennais sa nouvelle marche « Les bérêts verts », et il nous avait demandé à pouvoir la sous-tituler « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais », ce qui, bien entendu, fut accepté avec empressement.

Cette composition pour harmonie et fanfare, avec cors de chasse, clairons et tambours ad libitum, vient d'être éditée et on peut se la procurer aux éditions « Musica », 108, rue Antoine Gautier, Bruxelles 4.

Les droits des combattants 1940-1945

Rente de combattant et de captivité

1) MISE AU POINT

Une légère erreur a été commise par nous dans le bulletin précédent, en page 4. Nous avions écrit que les veuves de ceux qui pouvaient prétendre à la rente du combattant ou de captivité entre le 1^{er} janvier 1966 et le 14 avril 1967 pouvaient recevoir les arriérés relatifs à la période où le bénéficiaire était encore en vie. Il paraît que c'est inexact, ainsi qu'il résulte de deux réponses faites par le ministre des Finances à des questions parlementaires. Le ministre précise, en effet, que la rente n'est payable que pour autant qu'une demande soit introduite, et que celle-ci doit émaner de l'ayant droit lui-même, alors que celle qui serait faite par un héritier ne serait pas recevable. Il est évident, par contre, que si un ayant droit a introduit lui-même la demande, les arriérés font partie de la succession et seront payés aux héritiers.

2) DOSSIERS

Depuis la publication de la loi du 29 mars 1967, environ 45.000 demandes de rente ont été introduites. Au début de juillet, 19.840 dossiers avaient été immatriculés, et la rente payée à 1.380 ayants droit. Il paraît que les services seront bientôt accélérés.

3) MILITAIRES HOSPITALISES

Notre administrateur, le colonel Borgniet, a relevé une anomalie de la loi en question qui ne fait intervenir, pour le calcul de la rente, que les blessés ou malades hospitalisés pour un fait dommageable se situant entre le 10 mai et le 18 mai 1940. Il fait justement observer que les invalides hospitalisés ou ayant obtenu des congés de repos, de maladie ou de convalescence, et dont le fait dommageable se situe en dehors de la période précitée, devraient au même titre, bénéficiaire de ces périodes qui sont d'ailleurs considérées comme services de guerre et figurent comme tels sur la carte officielle ad hoc. Il demande donc que la loi soit révisée en ce sens. Il va sans dire que nous appuyons cette revendication.

Retraite anticipée

On sait qu'un arrêté royal du 15 mai 1965 permet aux bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale de bénéficier de la retraite anticipée, au titre d'employé ou d'ouvrier. C'est-à-dire que les intéressés peuvent prendre leur pension à soixante ans pour les hommes, et à cinquante-cinq ans pour les femmes, et qu'ils peuvent avoir la même pension qu'à soixante-cinq ou soixante ans s'ils ont, au moins, 40 p.c. d'invalidité de guerre. S'ils n'ont pas cette invalidité, la réduction par année d'anticipation est ramenée de 5 à 2 p.c.

Un arrêté royal du même jour permet aussi la retraite anticipée à soixante ou cinquante-cinq ans pour les travailleurs indépendants, mais uniquement en faveur de ceux qui ont, au moins, 40 p.c. d'invalidité de guerre.

Un nouvel arrêté royal du 31 juillet 1967 (Moniteur du 17 août) étend le bénéfice des dispositions pour employés ou ouvriers à ceux qui ont accompli du service dans les Forces alliées entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945.

Rappelons encore que ce régime de retraite anticipée n'est pas applicable aux agents des services publics qui, par le jeu des congés de maladie, des mises en disponibilité, etc. bénéficient d'un statut particulier qui, en fait est plus favorable.

ONAC

Frais d'études des enfants d'anciens combattants

L'Œuvre Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (O.N.A.C.) rappelle à ses ressortissants, dont les enfants sont aux études post-primaires, qu'elle peut intervenir dans les frais d'études lorsque ceux-ci constituent une charge anormalement lourde.

Cette intervention de l'O.N.A.C. peut être accordée seule ou complémentarément à une bourse octroyée, soit par le Fonds National des Etudes, soit par une institution publique ou privée.

Les ressortissants de l'O.N.A.C. ont donc intérêt à se renseigner à ce sujet auprès du Secrétariat régional de l'Œuvre de leur ressort chaque fois que la poursuite des études de l'un ou de plusieurs de leurs enfants, entraîne pour eux un déséquilibre budgétaire, compte tenu de leur situation familiale.

ONIG Intervention dans les frais d'études des enfants d'invalides

L'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre rappelle aux pères et mères qui ont la qualité d'invalides de guerre, qu'elle intervient dans les frais d'études de leurs enfants, lorsque ceux-ci font preuve des capacités nécessaires, chaque fois que ces études constituent pour une famille une charge anormalement lourde.

Cette intervention de l'ONIG peut être accordée seule ou en complément d'une bourse d'études, octroyée par l'Etat ou une institution publique ou privée.

Les ressortissants de l'ONIG ont donc intérêt à se renseigner auprès de l'Œuvre, chaque fois que la poursuite des études de l'un ou plusieurs de leurs enfants, entraîne pour eux, compte tenu de la situation d'ensemble de la famille, un problème.

Ils adresseront leur correspondance à: «Œuvre Nationale des Invalides de la Guerre», Services des Etudes, 7, place Eugène Flagey, Bruxelles 5; ou au Secrétariat de l'ONIG, de leur province.

Invalides de guerre assurés obligatoires

Les invalides de guerre affiliés à une mutuelle, comme assurés obligatoires, peuvent bénéficier d'un complément d'intervention de l'ONIG, uniquement dans le coût des soins spéciaux (chirurgie et médecine spécialisée).

Pour obtenir ce complément ils doivent:

- 1) demander d'abord le remboursement de leur mutuelle;
- 2) fournir à l'ONIG:
 - la note de frais indiquant le montant réclamé; à défaut de cette note une photocopie ou copie certifiée conforme de celle-ci;
 - une attestation de leur mutuelle indiquant le montant de son remboursement et le(s) numéro(s) du code des prestations.

Il faut noter que l'intervention complémentaire n'est pas accordée pour les consultations ou visites de médecins, les soins par kinésistes ou infirmières, les soins dentaires, et les fournitures pharmaceutiques délivrées en dehors de l'hospitalisation.

L'invalidé aura donc toujours intérêt à faire usage de son carnet médical pour obtenir ces soins ou fournitures que la mutuelle ne peut en principe rembourser qu'à raison de 75 p.c. du tarif officiel.

Résistance armée

Notre ami, le député Ch. A. Roland Gillet, a interrogé le ministre de la Défense nationale pour proposer une réouverture des délais en vue de l'obtention de la reconnaissance de Résistant. Le Ministre a répondu que la Commission supérieure de la Résistance armée sera saisie du problème.

Réduction sur les chemins de fer

L'Union nationale des Croix de guerre belge, que préside M. Hoebrechts et dont le secrétaire national est notre ami Victor Robert, avait demandé l'octroi d'une réduction sur les chemins de fer en faveur des combattants méritants par excellence que sont les quelque neuf mille titulaires de la Croix de guerre 1940-1945. Le ministre des Communications a refusé, disant qu'il ne pouvait pas envisager une extension du régime des réductions tarifaires à titre patriotique ou social.

Il est évident que ce refus soulève combien sont présomptueuses les indications dont font état certaines associations, et selon lesquelles on accorderait une réduction sur les chemins de fer à tous les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale qui n'en bénéficient pas encore.

Contrôle technique des véhicules automobiles

Le ministre des Communications a fait savoir dernièrement que les organismes agréés de contrôle technique pour les véhicules automobiles avaient été invités à exempter de la redevance prévue les invalides à 100 p.c. au moins, pour lesquels l'emploi d'une voiture est justifié.

Augmentations nouvelles des pensions des invalides et veuves de guerre

Le 29 septembre, le Conseil des ministres a décidé de nouvelles majorations des taux de base des pensions des invalides de guerre, à concurrence de 2 p.c. à partir du 1^{er} janvier 1967, et de 2,5 p.c. à partir du 1^{er} janvier 1968. Ces augmentations viendront en sus de la majoration due à la hausse de l'index des prix de détail (2,5 p.c.) à partir du 1^{er} juillet 1967, et qui a été payée rétroactivement le 1^{er} octobre 1967.

Les réductions pour demandes tardives (article 9 § 2) seraient, à leur tour, supprimées.

Le Conseil a aussi décidé d'établir un rapport constant entre les pensions des veuves de guerre et celles des invalides grands mutilés à 100 p.c. La pension de la veuve de guerre sera désormais de 60 p.c. de la pension du P.G.M.I. Ainsi, les veuves bénéficieront d'une revalorisation nettement supérieure à 2 p.c., et cela règlera définitivement, espérons-le, un problème irritant qui résultait des mobilités séparées de ces deux catégories de pensions: désormais, elles seront interdépendantes. Les détails au prochain bulletin.